



T2024.073/ST

Ville d'ECKBOLSHEIM

ARRÊTE TEMPORAIRE

Portant restriction de la circulation
Route de Wasselonne
(Travaux Extension Tram du 15/07/2024 au 18/10/2024)

Le Maire de la Commune d'Eckbolsheim,

VU le Code de la route et notamment l'article R411-8,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants et L 2542-1 et suivants,

VU l'avis favorable du Préfet n°129/2024 du 01/07/2024,

CONSIDERANT la demande formulée en date du 18/06/2024 par l'**entreprise GETAS** agissant pour le compte de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS),

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures particulières en matière de circulation et de stationnement, lors **des travaux d'extension du tram** programmés rue Jean Monnet nécessitant une emprise sur la voie publique,

Arrête

Article 1.- La réglementation en matière de circulation des véhicules sur le territoire de la Commune d'Eckbolsheim est modifiée comme suit :

ROUTE DE WASSELONNE

En raison des opérations susvisées, les dispositions suivantes s'appliqueront en 3 phases pour les périodes

Du 15 juillet au 04 aout 2024

- Un **sens unique de circulation** sera instauré sur la Route de Wasselonne en provenance de Wolfisheim vers Eckbolsheim avec **la neutralisation de la voie** sur le tronçon allant du rond-point de Wolfisheim au débouché de la route de Wasselonne

Du 15 juillet au 30 aout 2024

- Un **sens unique de circulation** sera instauré dans la rue Emile Mathis vers la route de Wasselonne avec **la neutralisation de la voie** sur le tronçon allant de l'entreprise EST FACADES au débouché de la route de Wasselonne

Du 05 aout au 19 aout

- La **circulation** de tous les véhicules, excepté ceux des intervenants, sera **interdite** sur la route de Wasselonne entre le rond-point de Wolfisheim et la rue Emile Mathis

Du 19 aout au 18 octobre

- Un **sens unique de circulation** sera instauré sur la Route de Wasselonne en provenance de Wolfisheim vers Eckbolsheim avec **la neutralisation de la voie** sur le tronçon allant du rond-point de Wolfisheim au débouché de la route de Wasselonne ainsi que la rue Emile Mathis en venant de la zone d'activité vers la Route de Wasselonne
- Une **déviation** du sens sortant empruntera les rues – Jean Monnet – frères Lumière – Emile Mathis et fera l'objet d'une signalisation adéquate, contrôlée régulièrement ;
- Le **cheminement piétonnier** fera l'objet d'une gestion appropriée dans l'emprise des travaux

Article 2.- Ces mesures seront en application dès la mise en place de la signalisation réglementaire par **l'entreprise GETAS**, chargé des travaux, sous le contrôle des services municipaux compétents.

Article 3.- En cas d'intempéries ou d'impondérables techniques, les mesures du présent arrêté pourront être prorogées ou reportées en fonction des conditions d'intervention de l'entreprise.

Article 4.- Cet arrêté peut être contesté devant la juridiction compétente dans un délai de 2 mois selon le recours gracieux ou le recours administratif.

Article 5.- Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Wolfisheim
- Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin
- SAMU 67
- EMS, SIRAC
- EMS, Service voies publiques, Département gestion du domaine public routier
- EMS, Service collecte et valorisation des déchets, Département collecte des déchets
- EMS, Direction mobilité, Espaces Publics et Naturels, Service Aménagement Espaces Publics
- CTS BP 2 67035 STRASBOURG Cedex 2
- GETAS 4 rue de Vienne 67300 SCHILTIGHEIM
- Centre de première intervention d'Eckbolsheim
- Police municipale d'Eckbolsheim
- Affichage en Mairie

Eckbolsheim, le 21/06/2024



La Maire
Isabelle HALB